



TEXTE ADOPTE n° 692

« Petite loi »

ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

22 février 2007

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du protocole additionnel
au traité entre la République française,
le Royaume d'Espagne, la République italienne,
la République portugaise portant statut de l'EUROFOR.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le
projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 487 (2005-2006), 134 et T.A. 41 (2006-2007).

Assemblée nationale : 3563 et 3669.

Article unique

Est autorisée la ratification du protocole additionnel au traité entre la République française, le Royaume d'Espagne, la République italienne, la République portugaise portant statut de l'EUROFOR (ensemble deux déclarations), signé à Lisbonne le 12 juillet 2005, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 février 2007.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 3563.